

**SERVICES AUTOMOBILES
TOURISTIQUES S.N.C.F.**

**S. N. C. F.
S^o COMMERCIAL**
BF 1063
ARCHIVES



I

**NORMANDIE
ILE
DE FRANCE**

AU DÉPART DE	dans la pochette n°	AU DÉPART DE	dans la pochette n°	AU DÉPART DE	dans la pochette n°
AJACCIO	*	EVIAN	*	PRALOGNAN-LA	*
AIX-LES-BAINS	*	EYZIES (Les)	VI	VANOISE	VI
ANNECY	*	FONTAINEBLEAU	I	PUY (Le)	V
ARCACHON	VII	GENEVE	*	QUIBERON	V
ARGENTON-SUR-CREUSE	VI	GERARDMER	III	QUIMPERLE	V
ARRAS	II	GRENOBLE	*	REIMS	II
AVALLON	*	ILE ROUSSE	*	ROCAMADOUR	VI
AVIGNON	*	JUAN-LES-PINS	I	ROUEN	I
BASTIA	*	LISIEUX	V	ROYAN	IV
BELFORT	III	LORIENT	*	SAINT-DIE	III
BESANCON	*	LOURDES	VII	SAINT-MALO	V
BIARRITZ	VII	LUCHON	VII	ST-REMY-LES-CHEVREUSE	I
BLOIS	IV	LUXEMBOURG	III	SALINS	*
BORDEAUX	VII	LYON	*	SAUMUR	IV
BOURBOULE (LA)	VI	MAICHE	*	SENLIS	I
BREST	V	MALBUISSON	*	STRASBOURG	III
BRIANCON	*	MARSEILLE	*	THONON-les-BAINS	*
BRIDES-LES-BAINS	*	MILLAU	VII	TOURS	IV
BRIVE	VI	MONT-DORE (Le)	VI	TROUVILLE	I
CAHORS	VI	MONTLUCON	VI	VANNES	V
CALVI	*	MONTPELLIER	VII	VERDUN	II
CANNES	*	MOREZ	*	VERSAILLES	I
CHAMONIX	*	MORLAIX	V	VICHY	VI
CHATEL-GUYON	VI	MOUTIERS-SALINS	*	VITTEL	III
CHERBOURG	I	MULHOUSE	III		
COLMAR	III	NERIS-LES-BAINS	VI		
COMPIEGNE	I	NICE	*		
CONTREXEVILLE	III	PALAIS (LE)	V		
DIJON	*	PERIGUEUX	VI		
DINARD	V	PONTARLIER	*		
		PORT-LESNEY	*		

* Ces circuits sont détaillés dans la brochure "Indicateur Autocars" éditée par la région Sud-Est.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

concernant les services automobiles de tourisme S. N. C. F.
réunis dans cette pochette

I. BILLETS. — Les coupons provisoires, valables 60 jours, délivrés dans toutes les Gares de la Région et dans les principales Agences de Voyages, peuvent être pris à l'avance par le voyageur et doivent être échangés par lui contre un billet définitif au moment de monter en voiture. Le prix du parcours est perçu au moment de la délivrance du coupon provisoire.

Les enfants sont transportés gratuitement jusqu'à 5 ans à condition d'être tenus sur les genoux des personnes qui les accompagnent; au-dessus de cet âge, ils paient place entière. Les groupes d'au moins dix personnes voyageant sur le chemin de fer avec un billet collectif bénéficient d'une réduction de 15 %.

II. LOCATION DES PLACES A L'AVANCE. — La possession d'un coupon provisoire ne donne pas au voyageur la certitude d'obtenir une place dans le car, s'il n'a pris soin de la retenir à l'avance. — Aucune place d'autocar ne peut être réservée si le titre de parcours n'a pas été intégralement acquitté. — La taxe de location pour un parcours sur chacun des services automobiles est de 2 francs par place pour un voyage simple ou un circuit. Toutefois, par exception, lorsque la location est faite en même temps pour plusieurs circuits au départ d'une même ville, la taxe de location est réduite à 0 fr. 50 par circuit à partir du deuxième. Toutes les gares du Réseau peuvent faire retenir des places sur demande présentée cinq jours à l'avance.

III. BILLETS COMBINÉS (1). — Les Gares de la S. N. C. F. (Région Ouest) et les principales Agences de Voyages délivrent des billets combinés A. R. ou circulaires comportant des coupons valables en chemin de fer et des coupons provisoires d'autocar, des réductions étant accordées dans un grand nombre de cas sur les parcours en chemin de fer (tarif spécial des billets A. R. et circulaires, titre III).

IV. PROLONGATIONS EXCEPTIONNELLES DE VALIDITÉ DES BILLETS A. R. DE CHEMIN DE FER. — La validité des billets d'aller et retour sera portée gratuitement à 40 jours par les gares de rattachement des circuits automobiles, sur présentation d'une attestation des entrepreneurs, sous réserve d'un minimum de parcours de 80 km. en autocar.

V. TRANSPORT DES BAGAGES.

A) *Colis à main.* — Dans les cars, les voyageurs sont autorisés à conserver gratuitement avec eux, à leurs risques et périls, les menus objets non encombrants sous réserve de ne pas gêner les autres voyageurs;

B) *Autres bagages.* — Les autres bagages sont transportés dans les coffres ou sur la galerie des voitures aux conditions fixées pour chaque service.

Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux circuits de la forêt de Fontainebleau et de St-Rémy-les-Chevreuse, ni aux circuits au départ de Senlis et de Compiègne. Toutefois, pour les circuits de Senlis et de Compiègne, tout voyageur muni d'un billet autocar au départ de Paris est assuré d'obtenir une place.

Les prix indiqués dans cette brochure sont des prix de transport en autocar et ne comprennent en aucun cas les prix des repas ou des chambres d'hôtel, ni les droits d'entrée dans les monuments dont la visite est prévue.

Pour plus amples renseignements, s'adresser aux Gares de la S. N. C. F. (Région Ouest), aux Bureaux de Tourisme des gares de Paris-Saint-Lazare, de Paris-Montparnasse et Rouen-Rive Droite, au Centre du Tourisme français, 127, Avenue des Champs-Élysées, et aux principales Agences de Voyages.

(1) Voir sur l'encart correspondant les dispositions particulières aux circuits de Fontainebleau.

Publicité S. N. C. F. n° 32-1939. — R. C. Seine 276.448 B.
Printed in France for and by National French Railways.

SERV
TOURIS

FONT



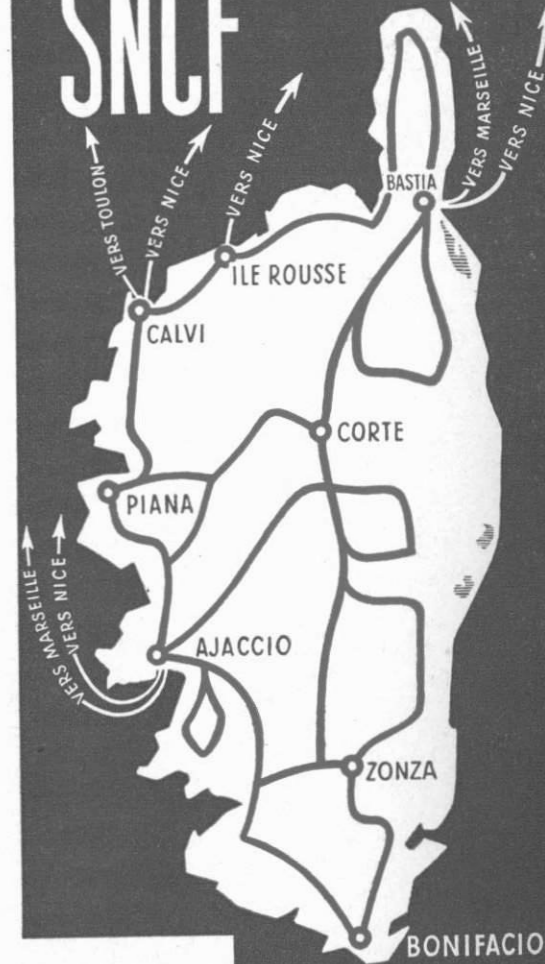
La forêt de Fontainebleau a sa réputation exceptionnelle au séjour de peintres fondèrent à Barbizon. Un remarquable parcourir en tous sens. On y rencontre croix, des obélisques vue aménagés pour profiter toute l'été. grès tachent de mas Franchard et d'Après. Une excursion en les différents pavillons de styles. Des jardins et sa ravissante fontaine.

SOCIÉTÉ NATIONALE

EN CORSE

LES CIRCUITS
TOURISTIQUES

SNCF



VOUS PERMETTRONT
D'ADMIRER
TOUTES
LES MERVEILLES

DE
L'ILE DE BEAUTE